

Réf : DCM/2015/n°18/3.1/25.02/18

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 12/02/2015
Date de l'affichage : 17/02/2015

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alain BAILLIEU à Claude LAURIE

Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE

Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Hélène THELENE

OBJET :

**ACQUISITION PARCELLE AH 48
A LA C.C.T.C.**

Rapporteur : P. VAN DER LINDE

Le 3 novembre 2014 le conseil communautaire acceptait la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée AH 34, à la commune d'AIGUES-MORTES, afin de permettre la réalisation de travaux d'élargissement de la chaussée située entre la rue du Port et le quai des Croisades.

Le plan de division de la parcelle AH 34 qui vient d'être établi fait ressortir une emprise de 49 M² pour cet élargissement.

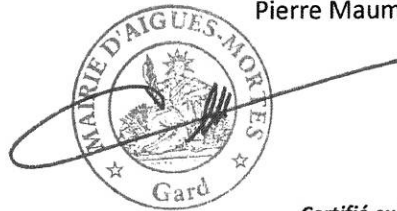
Aussi est-il proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée AH 48 (ex AH34p) d'une superficie de 49 M², propriété actuelle de la Communauté de communes Terre de Camargue
- De désigner Me Alice AVEZOU notaire, 121 rue des Moussaillons 30240 Le Grau du Roi, pour la rédaction de l'acte authentique
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après débat, et à l'unanimité :

- adopte la proposition mentionnée.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015

- date d'affichage : 26/02/2015